

Département du
VAL D'OISE

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP

Du 06 juin 2024

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL
CANTON
DE TAVERNY

OBJET

Convention de partenariat avec l'association Terr'Happy pour la mise en place d'ateliers « jardin des possibles »

Nota- Le Maire, Présidente du CCAS certifie exécutoire cette délibération mise en ligne sur le site de la ville le 18/06/2024

Que la convocation du Conseil d'administration du CCAS a été faite le 29 mai 2024

Et que le nombre des membres en exercice est de :
11

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 juin à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvia CERIANI, Vice-Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Evelyne LEBRAS, Mila CANAS et Chantal HUET
Messieurs Marc REMOND, Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :

Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS donne pouvoir à madame Sylvia CERIANI

Madame Arlette VALERE donne pouvoir à madame Mila CANAS

Madame Maryse SERVAIS donne pouvoir à madame Evelyne LEBRAS

Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame Lucile DREVET- Directrice du CCAS

Invitée : Madame Maud SAID – Assistante Administrative

CONSIDERANT que l'organisme TERR'HAPPY, prestataire de la Direction de l'Offre Médico-Sociale (DOMS) du Conseil départemental et le CCAS de Beauchamp collabore pour permettre l'accueil de personnes vulnérables dans un jardin à vocation thérapeutique et social,

CONSIDERANT que le CCAS met à disposition une partie du jardin de la résidence autonomie,

CONSIDERANT le cofinancement de ces ateliers par la DOMS et la Ligue Contre le Cancer,

CONSIDERANT que le réseau « Jardins des possibles » a vocation à créer des jardins thérapeutiques au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux afin de :

- Retrouver des repères sereins en étant au contact de la vie et du cycle des saisons
- Permettre aux bénéficiaires de créer un lien social
- Rompre l'isolement

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré :

- **Autorise** madame la Présidente à signer la convention avec l'association Terr'Happy et tout document s'y afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 10 juin 2024



La Vice-Présidente du CCAS,

Sylvia CERIANI

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET